

## Discours fête de la Commune, Sylvie Braibant, 28 septembre 2024

Peut-être sommes-nous dans un moment où plus que jamais il est nécessaire de revenir à ce que fut la Commune de 1871. Non pas par pure nostalgie qui feraient de nous de sympathiques rêveurs et rêveuses mais en rappelant les mesures très concrètes que cette assemblée unique vota en seulement 72 jours et qui restent inspirantes.

À l'heure où d'exceptions en prétendues nécessités économiques, le temps hebdomadaire de travail est rallongé ici et là, ni vu ni connu, il faut se rappeler qu'au printemps 1871 cette durée du labeur fut considérablement réduite pour toutes et tous, et que si le monde politique s'extasie au sauvetage de Duralex transformé en SCOP, un événement si rare aujourd'hui, la Commune décida par décret de confier la gestion des ateliers abandonnés à leurs ouvriers.

À l'heure où les droits des femmes, ni vu ni connu, sont grignotés, en particulier les droits que l'on appelle «reproductifs», il faut rappeler que même si elle «oublia» le droit de vote des femmes, la Commune fut pionnière là aussi grâce à l'Union des femmes pour la défense de Paris, elle qui proposa l'égalité dans le travail, l'organisation en autogestion pour les ouvrières, l'égalité dans les combats face aux adversaires, l'égalité dans le privé avec la reconnaissance de l'union libre.

À l'heure où sont annoncées, ni vu ni connu, des mesures supplémentaires pour traquer les migrants, et puisque nous sommes au cœur du 13<sup>ème</sup> arrondissement, il faut rappeler qu'ici même fut élu Léo Frankel, jeune juif de Hongrie, lui qui s'appuya sur Élisabeth Dmitrieff, venue de Russie, pour élaborer les mesures sociales si novatrices, au nom de l'universalité humaine:

*« Considérant que le drapeau de la Commune est celui de la République universelle ;*

*Considérant que toute cité a le droit de donner le titre de citoyen aux étrangers qui la servent ;*

*Que cet usage existe depuis longtemps chez des nations voisines ;*

*Considérant que le titre de membre de la Commune étant une marque de confiance plus grande encore que le titre de citoyen, comporte implicitement cette dernière qualité,*

*La commission est d'avis que les étrangers peuvent être admis. »*

À l'heure où la presse indépendante se réduit sous nos yeux, jour après jour, sous les coups de l'économique et du politique, il faut se souvenir, comme les Amies et Amis de la Commune de Paris 1871 l'ont fait tout au long de l'année 2024, de ces dizaines de titres éclos pendant la Commune et réaffirmer qu'on ne transige pas avec la liberté de la presse.

Et surtout, à l'heure où, ni vu ni connu, la démocratie est éborgnée, confisquée, par un pouvoir autoritaire qui n'a que faire des élections, il est urgent de rappeler l'esprit de cette démocratie directe proposée par la Commune qui reposait alors sur le mandat impératif et révocable, et ne pouvait se penser sans contrôle du pouvoir, un contrôle exercé par le peuple puisque c'est lui qui définit précisément la démocratie, mot qui combine «demos» - le peuple et «kratos» - le pouvoir.

Alors ce pouvoir du peuple, il faut continuer à le célébrer encore et toujours, dans le général comme dans le particulier, et ne pas oublier de se l'appliquer à soi-même, dans le public comme dans le privé, dans les urnes, la rue, les organisations politiques, les syndicats, les associations, jusque dans la nôtre, en nous efforçant d'appliquer à nous mêmes ce que nous rêvons pour les autres.

«Si nous agissons comme nos adversaires, comment le monde choisira-t-il entre eux et nous?».

Cette question posée dans La Sociale par la journaliste André Léo en avril 1871, on ne doit jamais l'oublier.